

que pour les autres, signifier par là que, dans cet ordre de faits se rapportant à son rôle de Dieu Sauveur, sa volonté d'homme relevait uniquement du vouloir divin.

Il ne faudrait pas croire, non plus, qu'il rende encore et toujours la même obéissance à Marie. Un roi, hors de tutelle, gouverne par son propre mouvement, eût-il encore sa mère. Les parents ne perdent jamais leurs droits au respect et à l'amour de leurs enfants; mais les liens de l'autorité dans les uns, de la soumission dans les autres, se relâchent à mesure que les fils cessent d'être des enfants pour devenir des hommes, puisque leur raison d'être est dans l'œuvre de la formation physique et morale. Jésus-Christ n'est plus dans l'état d'enfance et de formation; il est l'homme *parfait*, l'homme dans le développement achevé des facultés humaines; le Chef de l'humanité régénérée, le Roi universel dans l'exercice très actuel et jamais interrompu de son éternelle souveraineté. Mais s'il n'obéit plus à sa Mère, il reste toujours vrai qu'il fut un temps où Marie commandait à son Dieu, comme toute autre mère à ses fils (1); il n'est pas moins vrai, non plus, que les désirs de Marie sont encore pour lui

reste, il n'y a dans ces paroles aucun reproche, aucun blâme pour Marie, qui partage les sentiments de son fils, et qui entre dans sa pensée: mais pour ceux qui l'entendaient, pour les Apôtres surtout, il y a une instruction importante: c'est que le Sauveur n'est pas absolument avec sa mère dans les mêmes rapports qu'un enfant ordinaire; c'est que, dans l'exercice de leur ministère, les ministres de Dieu ne doivent avoir aucun égard à la chair et au sang (L. Bacuez). — Si l'on traduit avec un exégète protestant, M. Reuss; « Laissez-moi faire, ma mère », on voit encore Notre Seigneur signifier par là que sa mission officielle ayant désormais commencé, il devait agir plutôt en Fils de Dieu qu'en fils de Marie, et qu'il était indépendant de sa mère pour ses œuvres messianiques. Du reste, c'est bien ainsi que la Vierge le comprit; car elle se sentit exaucée, comme elle l'était en effet.

(1) *Deo obediens voci hominis*. Jos., x, 14. Ce qui n'était qu'une métaphore, entendu de Josué, est une vérité très certaine, entendu de la Mère de Dieu. Jésus lui obéissait, puisqu'il soumettait à la volonté maternelle la direction de sa sienne.

comme des ordres, et qu'il en fait, au ciel, toutes les volontés.

III. — Troisième relation de Jésus avec la Vierge bénie. Le Christ Sauveur est l'Époux, et Marie, l'épouse, de toutes la plus aimante et la plus aimée. Comme ce n'est plus chose ordinaire de les présenter l'un et l'autre à ce point de vue, il est juste de faire appel aux témoignages. J'en emprunterai seulement quelques-uns, soit aux écrits des anciens docteurs, soit aux monuments de la Liturgie sacrée (1). Voici d'abord en quels termes S. Ephrem fait parler la Vierge à son Fils nouveau-né: « Oui, je suis ta sœur, puisque nous avons tous deux David pour aïeul; ta mère aussi, puisque je t'ai conçu; *ton épouse* enfin par le don que tu m'as fait de la sainteté » (2). Jean le Géomètre, théologien et poète de l'Église grecque, invoque Marie sous le même titre: « Salut, ô vous qui pénétrez dans les mystères les plus cachés; vous que le privilège d'*épouse* introduit dans le sanctuaire le plus secret de de l'Époux » (3). Une expression singulière, employée par Modeste de Jérusalem, m'engage à joindre son témoignage à celui des autres Orientaux. Parlant de la bienheureuse Assomption de la Vierge: « Elle est, dit-il, entrée dans la chambre nuptiale des Cieux, la très glorieuse *épouse de l'union hypostatique* des deux natures du Christ, c'est-à-dire, du véritable Époux céleste dont la beauté fait au ciel l'admiration des Vertus et des Puissances » (4).

(1) On pourrait en trouver un grand nombre dans le commentaire du P. Ch. Passaglia sur l'Immaculée Conception.

(2) S. Ephrem Opp., 11 (syriac lat.), 429. Serm., in *Nativ. D.*

(3) Joan. Geomet., *Hymn. 2 in B. Virg.* P. G. cvii, 858.

(4) Modest. Hieros. Encom., in *Dormition. Deip.* n. 3. P. G. xcvi,

Si nous passons de l'Église grecque à l'Église latine, nous entendrons partout donner le même titre à la Mère de Dieu. « Misérables et petits que nous sommes, s'écrie S. Fulbert de Chartres, comment pourrions-nous louer celle que personne ne louerait dignement, quand tous ses membres se changeraient en autant de langues. Elle est plus haute que le ciel, plus profonde que l'abîme. Elle seule a mérité d'être à la fois épouse et mère. Par elle a commencé le relèvement de la première mère; par elle nous est venue la Rédemption » (1). Même titre encore, chanté par nos pères, dans les anciennes hymnes à l'honneur de Marie : « Nous vous en supplions, ô sainte Mère de Dieu, épouse du Roi éternel, protégez-nous partout et toujours... Vous êtes la brillante épouse du Christ, la Reine très illustre du ciel... la mère immaculée de Dieu » (2). Ajoutons un dernier texte : « Voyons quelle est cette Vierge si sainte que le Saint-Esprit a daigné descendre en elle; si belle que le Seigneur l'a choisie pour épouse » (3).

Le Dieu Sauveur est l'époux et Marie, l'épouse; disons plus, l'épouse *unique*. Comment le Sauveur est-il époux, puisqu'il est fils; et comment Marie, devenue l'épouse de son fils, peut-elle être l'unique épouse? deux problèmes que nous allons résoudre dans une même suite d'explications, et qui, l'un et l'autre, contribueront à la glorification de la divine maternité.

Les relations de fils et d'époux, de mère et d'épouse

3288. C'est, je pense, pour affirmer plus énergiquement sa foi dans l'unité de personne et la dualité de nature, que cet évêque use de pareils termes.

(1) Fulbert. Carnot., *Orat. in Deip. Assumpt.* Biblioth. Conc. Combesis. VII, p. 660.

(2) Adalb. Daniel, *Thesaur. Hymnol.* I, p. 246. Lipsiae, 1846.

(3) Sermon. 12 in Append. *Ad opp. S. Maximi Taurin.* P. L. LVII, 887.

ne s'excluent-elles pas mutuellement, dans un même sujet par rapport à la même personne? Oui, sans aucun doute, si les termes d'époux et d'épouse, de mère et de fils, devaient tous être entendus suivant leur signification propre et rigoureuse. Mais ce n'est que par analogie qu'on emploie les deux premiers. Or, je trouve trois raisons de donner à Marie la qualité d'épouse du Verbe incarné, son fils, et chacune d'elles est plus ou moins clairement indiquée dans les textes que je transcrivais tout à l'heure.

Marie est l'épouse du Verbe incarné *propter sanctitatem*, à raison de son admirable sainteté, comme nous l'a dit saint Ephrem. Ce n'est pas seulement à l'Église que le titre d'épouse est attribué dans la douce et sublime allégorie du *Cantique*. Parmi cette légion d'éminents interprètes et de saints mystiques, qui, depuis Origène jusqu'à ces derniers temps, ont commenté ce livre, il n'en est peut-être aucun qui n'ait vu dans l'Épouse toute âme fidèle, aussi bien que l'Église (1). Du reste, rien de plus naturel que cette alliance de l'Église et des âmes saintes dans l'unité du même symbolisme, puisque ces âmes sont la meilleure partie de l'Église; puisque, réunies dans l'unité d'une même foi, d'un même désir, d'une même intention et d'un même cœur, elles forment la *colombe unique*, une seule et même Reine, comme dit saint Augustin (2), parlant des églises particulières.

Bien que toutes les âmes des justes soient les épouses du Roi Jésus, j'ai appris de la sainte Liturgie que les Vierges, consacrées à Dieu par la profession reli-

(1) « L'épouse, c'est l'âme qui aime. Sponsae nomine censetur anima quae amat. » S. Bernard. *in Cant. Sermon.* VII, n. 2. P. L. CLXXXIII, 807

(2) S. August., *Enarr. in psalm.* 44, n. 23. P. L. XXXVI, 509.

gieuse, ont un titre spécial au beau nom d'épouse.

« Je te fiance à Jésus-Christ, le Fils du Père suprême, » dit le Pontife, quand il leur donne l'anneau, gage et symbole de la fidélité qu'elles doivent garder « à celui qui est à la fois l'époux et le fils de la perpétuelle virginité » (1). Au-dessus de cette union des Vierges, la théologie mystique nous montre dans la Vie des saints d'autres fiançailles, un autre *mariage spirituel* encore plus intime entre le Christ et certaines âmes privilégiées, comme furent une sainte Thérèse, une sainte Catherine de Sienne et tant d'autres. C'est encore l'union commune, basée sur la grâce et sur la sainteté, mais avec une manifestation plus sensible, et dans un plus haut degré (2). Est-il besoin de longues explications pour concevoir combien, à tous ces titres, la très heureuse Vierge est déjà, plus que toute créature, l'épouse du Seigneur Jésus? Qui donc a possédé, comme elle, tous les privilèges de grâce sur lesquels est fondée cette divine alliance?

Aussi bien l'Église ne se contente pas de se reconnaître, elle et les âmes de ses fils, dans l'épouse du Cantique. Elle y voit singulièrement Marie, la bienheureuse Vierge. Il n'est pas un chapitre du poème où elle ne lise, d'un côté, les infinies tendresses du Christ le royal Époux, pour sa colombe, son amie, sa toute belle, sa sœur, son *épouse*; et de l'autre les retours de dilection de cette bien-aimée Sulamite envers celui qui veut être à la fois et son époux et son fils. Quelle fête que nous célébrions en mémoire de Marie, c'est dans le Cantique que l'Église va chercher ses

(1) Pontific. Rom., de *Consecrat. Virg.*

(2) J'ai développé plus longuement ces notions dans mon ouvrage sur *la Grâce et la Gloire*, L. v, 5.

plus belles inspirations; c'est là qu'elle cueille les fleurs dont elle la couronne, et les parfums qu'elle répand autour de ses autels. J'en prends à témoin tous les *Offices* de l'Orient et de l'Occident, depuis celui de la Conception de la Vierge, où elle nous apparaît « comme la toute belle en qui ne se voit pas la moindre tache » (1), jusqu'à l'Office de la glorieuse Assomption qui nous montre « la bien-aimée montant au ciel, appuyée sur le bien-aimé » (2).

Est-ce là le sens contenu littéralement dans le texte ou simple adaptation? Quand on se rangerait à ce dernier avis, il n'en serait pas moins vrai que l'Église, à la lumière de Dieu, chante et prêche de Marie ce que le Cantique a dit de l'Épouse. Elle est donc épouse et je ne peux douter que ce titre lui convienne (3).

(1) Cant., IV, 7.

(2) Cant., VIII, 5.

(3) Le Cantique des Cantiques est une allégorie dont le sens littéral et premier se rapporte au saint commerce du Christ et de l'Église. Mais parce que les fidèles, et particulièrement les âmes des justes, appartiennent à l'Église, il s'ensuit nécessairement qu'au sens « *secondaire et conséquent* », comme disent plusieurs savants interprètes et théologiens, au sens *intégrant* comme d'autres parlent, et peut-être avec plus d'exactitude, ils sont aussi compris dans la lettre du chant inspiré. Donc, au même sens, la bienheureuse Vierge a sa grande part dans le *Cantique*, une part proportionnelle à la sainteté qui la place au premier rang parmi les membres vivants de l'Église du Christ. Tout à l'heure, nous étudierons en Marie d'autres titres au nom d'épouse; et ce sera une nouvelle et plus sensible preuve qu'elle n'est pas seulement *l'épouse du Cantique* au sens *accommodative*, mais au sens *littéral*, plus et mieux que les âmes unies à Jésus Christ par les liens du divin amour.

Les anciens Pères, S. Grégoire de Nysse, S. Epiphane, S. Ambroise, S. Hildefonse et bien d'autres ont interprété fréquemment de Marie des passages détachés des Cantiques. Ils la reconnaissent dans le *jardin fermé*, dans la fontaine *scellée*, etc. Mais il faut arriver au douzième siècle pour rencontrer des ouvrages où le livre entier soit interprété de la Mère de Dieu. A partir de cette époque, les interprétations de ce genre sont nombreuses. On en trouve même chez les Grecs; par exemple celle de Matthieu Cantacuzène, au XIV^e siècle (P. G. CLV, 997, sqq.). Voici la pensée de Denys le Chartreux (XV^e siècle): « *Communiter fertur quod triplex sit sponsa Christi: videlicet, tota universalis Ecclesia militans quae vocatur sponsa D. N. J.-C. generalis; et quaelibet anima fidelis et amorosa quae dicitur sponsa Christi particularis, itemque Beatissima Virgo Maria Christifera quae Christi sponsa singulariter dicitur* ». Dionys. Carth., in *Proem. Cant. Cantic.*

Ce n'est pas assez dire : elle est *l'unique épouse*. Comment, me demanderez-vous, est-elle *seule* épouse, puisque la grâce du Christ en fait tant d'autres ? C'est qu'elle l'est dans l'ordre supérieur qui répond à sa maternité ; c'est que sa sainteté, sa virginité, l'intimité de son union avec le céleste époux des âmes n'ont pas d'égaux. « Dieu, dit S. Thomas, a toujours avec lui et les Anges et les âmes saintes. Et pourtant, s'il n'y avait pas de pluralité dans les personnes divines, il resterait seul et solitaire. Car la solitude est compatible avec la présence des êtres d'une nature étrangère. Un homme est seul en un désert, quoiqu'il y ait un grand nombre de plantes et d'animaux autour de lui » (1).

C'est dans un sens analogue que la très heureuse Vierge est la *seule* épouse : seule, parce qu'il ne convient qu'à la Mère de Dieu d'être debout, à la droite de l'Époux, dans son vêtement de gloire ; seule, parce que les autres vierges épouses n'approchent du Roi qu'après elle, derrière elle et par elle : « *Astitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato... Adducuntur regi virgines post eam* » (2) ; seule en un mot, parce que sa grâce est au-dessus de toute virginité, les saintes caresses et les confidences qu'elle échange avec l'Époux, au-dessus de toutes les faveurs accordées aux saints les plus chers au cœur de Dieu. Les noms d'époux et d'épouse, employés pour caractériser le rapport des âmes saintes avec Dieu, expriment plus spécialement l'amour réciproque, la donation mutuelle des biens, la conformité des jugements, des volontés,

(1) S. Thom., 1 p., q. 31, a. 3, ad 1.

(2) Psalm., XLIV, 10, 15.

des goûts, des intérêts, l'unité des cœurs (1). Peut-on douter après cela que Marie soit épouse, et que sa maternité, loin d'y faire obstacle, doive être envisagée comme la raison première de son ineffable privilège ?

Épouse, elle l'est encore à un titre exclusivement propre, en tant qu'en elle et par elle s'est opérée l'union de la nature humaine au Verbe de Dieu. Et c'est là, si je ne me trompe, ce que voulait signifier Modeste de Jérusalem, quand il appelait Marie « la très glorieuse épouse de l'union hypostatique » (2). Marie, dans cette union, a rempli les fonctions d'épouse, en même temps qu'elle avait le rôle de mère. C'est alors, en effet, que s'est conclu et consommé le mariage à jamais béni qui devait nous relever de notre chute originelle, et nous faire monter jusqu'à Dieu. Le Verbe, en prenant notre chair, a épousé toute la nature humaine dans cette nature individuelle qu'il s'est personnellement unie. Mais une loi de la conduite de Dieu à l'égard des hommes, c'est qu'il respecte souverainement leur liberté. Il fallait donc que l'humanité donnât son consentement à l'union qui devait la sauver. Ce consentement, ce n'est pas à la nature particulière qu'il faisait sienne, que Dieu pouvait le demander : elle ne préexistait pas à l'union. Qui donc le prêtera, si ce n'est la Vierge Marie, puisque c'est dans sa chair et de sa chair que le Verbe va recevoir son épouse ; puisque c'est en elle qu'elle est pure et digne d'entrer en société avec le Verbe ?

(1) « Nec sunt inventa aequae dulcia nomina, quibus Verbi animaeque dulces ad invicem exprimerentur affectus, quemadmodum sponsus et sponsa : quippe quibus omnia communia sunt, nil proprium, nil a se divisum habentibus. Una utriusque haereditas, una domus, una mensa, unus torus, una etiam caro ». S. Bernard, *in Cant.* Sermon. 7, n. 2. 1. mox. cit.

(2) Voyez plus haut, p. 179.

Comprenons-le bien : il y a un consentement requis, et Marie le donne; il y a une épouse, et cette épouse, en qui se récapitule l'humanité tout entière, a été la substance de Marie. N'est-ce pas assez pour que la Vierge, en devenant mère, prenne encore la qualité d'épouse? Vainement m'opposeriez-vous qu'il n'y a pas mariage : car je vous apporterais des milliers de textes où les Pères représentent l'Incarnation sous cette figure. Ne dites pas non plus que Marie joue seulement ici le rôle d'intermédiaire. Saint Pierre Chrysologue vous répondrait : « Voici que Dieu députe un messager ailé vers la Vierge, il lui confie les arrhes, c'est-à-dire la grâce comme dot... Le divin interprète part d'un vol rapide, et va, non pas enlever à Joseph sa fiancée, mais revendiquer pour le Christ l'épouse qui lui fut engagée dès le sein de sa mère, au moment même où elle y était formée. Le Christ donc reprend son épouse, et n'enlève pas celle d'autrui; il ne fait pas de divorce, *quand il s'unit toute sa créature dans l'unité de son corps* » (1). Ainsi la fiancée devient épouse, au jour de l'Annonciation, et le Verbe, en prenant sa chair, épouse en elle et par elle l'humanité tout entière. N'est-ce pas le lieu de répéter ici qu'elle est en toute vérité l'épouse *unique*? Car est-il une âme avec qui le Verbe ait contracté semblable alliance? Ce que

(1) S. Pet. Chrysol., Serm. 140. *de Annuntiat.* P. L. III, 576. Voici quelques pensées, inspirées à Pierre de Celle, évêque de Chartres, par la contemplation de ce mystère : « Ibi (in thalamo virgineo) fiunt Sponsus et sponsa una caro, una anima, unus spiritus. Sponsus refundit in sponsam quidquid in se habet dulcedinis, quidquid honoris et potestatis. Denuo mutua vicissitudine, in seipso resumit ab ea quidquid paupertatis, quidquid amaritudinis, quidquid contumelie et passionis. Hac commutatione ipsa procul dubio ditatur, sed ipse non minoratur; ipsa melioratur, nec ipse sua gloria privatur. Nam amarum nostrum convertit in dulce suum, opprobrium in gloriam commutat, ... de morte vitam, de passione mercatur gratiam ». Lib. *de Panibus*, c. 21. P. L. CCL, 1019.

disait Adam, quand il sortit de son mystérieux sommeil : « Voici la chair de ma chair et l'os de mes os », Marie n'a-t-elle pas le droit de le redire en parlant de Jésus, son adorable Époux? Et si l'époux doit aimer l'épouse comme sa chair, n'est-ce pas ainsi qu'il convient au Fils d'aimer celle dont il a tiré sa substance corporelle et visible (1)?

Il nous reste à dire une troisième raison, non moins incommunicable, pour laquelle la Vierge mère est épouse. Je la signalerai seulement en quelques mots. puisqu'elle fera pour la plus grande part la matière de notre seconde Partie : c'est que Marie est la nouvelle Ève du nouvel Adam; un *aide semblable* à lui (2) pour la génération des fils adoptifs de Dieu, comme la première Ève fut *l'aide du premier homme* pour la production naturelle de la race humaine. Jésus-Christ donnera naissance aux enfants de la nouvelle Alliance parmi les plus incroyables douleurs au jour de sa Passion; et Marie, debout près de la croix où son fils agonise, participera doublement en mère à cet enfantement mystérieux par sa *compassion*.

A ces trois raisons on pourrait peut-être en ajouter une quatrième : c'est que l'Église, étant l'épouse, ce titre doit convenir à Marie, puisqu'elle est, au sentiment unanime des Pères, le *type* de l'Église; en d'autres termes, puisque l'Église est faite à son image. Mais, d'une part, nous devons renvoyer pour cette idée de type aux développements qu'elle recevra dans la seconde Partie de l'ouvrage, où nous parlerons de la Mère des hommes; et, d'autre part, cette raison se trouve implicitement comprise dans les précédentes,

(1) Ephes., v, 28, sq.

(2) *Adjutorium simile sibi*. Gen. II, 18.

et surtout dans les deux dernières. Voilà pourquoi c'est assez de l'avoir signalée comme en passant.

Et maintenant qui comprendra jamais jusqu'où cette qualité d'Épouse du Roi Jésus, qu'elle possède à de si hauts titres, porte la grandeur et le nom de Marie? Mais qui ne voit aussi dans la même grandeur un accroissement prodigieux de gloire pour sa divine maternité : car manifestement, si la Vierge est à tous ces titres l'Épouse par excellence, l'Épouse unique dans son ordre, c'est qu'elle est Mère de Dieu.

CHAPITRE IV

Le fondement des grandeurs de la Mère de Dieu : ses relations avec le Père dont elle est l'associée dans la génération du Verbe fait chair, et la Fille.

On ne connaîtrait pas complètement la grandeur de la Mère de Dieu, si l'on s'arrêtait à ses relations avec la personne du Fils. Ces relations elles-mêmes, pour briller de tout leur éclat, doivent être rapprochées des rapports que sa maternité divine établit entre cette très sainte Vierge et les deux autres personnes.

I. — Parlons en premier lieu des relations avec le Père. La principale et la plus glorieuse pour Marie, c'est que « Dieu, par un conseil admirable, ayant jugé à propos que la Vierge engendrât dans le temps celui qu'il engendre perpétuellement dans l'éternité, il l'a par ce moyen associée en quelque façon à sa génération éternelle.

« C'est l'associer à sa génération que de la faire mère d'un même Fils avec lui... Après cela, ô Marie, quand j'aurais l'esprit d'un ange, et de la plus sublime hiérarchie, mes conceptions seraient trop ravalées pour comprendre l'union très parfaite du Père avec vous. Dieu a tant aimé le monde, dit notre Sauveur, qu'il lui a donné son Fils unique (1). Et, en effet,

(1) Joan., 1, 6.